

d'autres? Les préoccupations que suscite la vérification devraient-elles guider les efforts initiaux déployés pour élaborer des régimes de «transformation de la défense»? Comment pourrait-on procéder? Est-ce que chercher à se rapprocher de tels régimes est la chose la plus intelligente à faire ou peut-on répondre autrement aux questions classiques concernant la stabilité militaire? Ces régimes seraient-ils plus faciles à vérifier?

Est-il logique de parler de surveillance ou de vérification effectuées en l'absence ou indépendamment d'un accord donné sur la limitation des armements? Certains «régimes de vérification» pourraient-ils s'avérer utiles même sans être officiellement rattachés à un accord donné sur la limitation des armements? Serait-il bon d'élaborer une série d'accords régionaux de type «Ciel ouvert»? Serait-il utile de transférer au domaine maritime la notion générale de régimes de surveillance ou de vérification autonomes? À cet égard, devrait-on s'en tenir aux activités de surface et aux activités aériennes ou pourrait-on englober aussi les activités souterraines? Comment ces deux adaptations fondamentales «d'espaces ouverts» fonctionneraient-elles? Quelle serait leur interaction avec des obligations et des normes juridiques internationales existantes? Pourrait-on également étendre cette idée à l'espace extra-atmosphérique? Les efforts déployés actuellement pour mettre en place des réseaux sismographiques mondiaux destinés à surveiller les essais nucléaires souterrains entrent-ils dans cette même catégorie de base?

Y a-t-il moyen de mettre au point des régimes de vérification qui seraient employés dans le cadre de «régimes de limitation des armements non coopératifs» ou en association avec eux et qui permettraient à la communauté internationale de détecter de façon fiable la mise au point par des pays non signataires de conventions existantes ou futures (Traité sur la non-prolifération et Convention sur les armes chimiques) de systèmes d'armes jugés intolérables, à savoir, essentiellement d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques?

Comment devrait-on utiliser les moyens de contrôle et de vérification (sur le plan technique et organisationnel) lorsqu'il s'agit d'activités des États qui ne sont pas parties à des accords existants sur la limitation des armements et sur les mesures propres à accroître la confiance s'y rapportant? Plusieurs problèmes se posent à ce propos. Fondamentalement, les activités auxquelles on s'intéresse sont les suivantes : mise au point d'armes nucléaires; mise au point d'armes chimiques; et élaboration de techniques à diffusion «restreintes» ou «dangereuses», comme celles relatives aux missiles balistiques. Est-ce que l'ONU est le seul organisme capable de veiller efficacement à l'application d'un tel régime? Un bloc régional pourrait-il mettre en oeuvre ce type de régime?

Le retrait ou la conversion des matières fissibles d'armes nucléaires créeront-ils des difficultés particulières quelconques quant à la vérification? Faudra-t-il mettre au point ou appliquer des techniques spéciales pour cette tâche? L'AIEA serait-elle la mieux placée pour s'en charger? Quelles différences y a-t-il entre la vérification de ce retrait ou de cette conversion et celle d'autres processus entrant dans la destruction d'armes? Pourrait-on rédiger des protocoles communs à toutes les mesures de destruction?

L'élaboration d'accords «réactifs sur la limitation des armements» apaisera-t-elle les craintes de voir des régimes de vérification trop intrusifs? Il s'agit, en l'espèce, d'accords pour lesquels les mesures relatives à la surveillance et aux inspections peuvent devenir de plus en plus rigoureuses, mais seulement en réaction à la transgression de certains seuils au-delà desquels des comportements militaires sont jugés inquiétants. Comment pourrait-on rendre ce type de méthodes opérationnel? Le concept de base présente-t-il des inconvénients évidents?

Quels autres types de négociations et d'accords sur la limitation des armements (outre les exemples d'instances existantes) pourraient prendre corps dans la dizaine d'années à venir? Quels sont les types de forces et d'activités que les accords ne couvrent pas actuellement et pour

